



Chardonne, le 5 octobre 2020

Municipalité de Chardonne



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Préavis n° 05/2020-2021 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera

Au Conseil communal de Chardonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2021 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du Fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5e des communes partenaires (8 sur 10).

CADRE GENERAL

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003 suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la convention préalablement adoptée par les dix conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

Il est géré par un conseil administratif, formé d'un délégué pour chacune des dix municipalités.

FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU FONS DEPUIS 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la 1ère législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, 11 institutions étaient bénéficiaires du Fonds, ainsi que l'Agenda régional et le montant des contributions était fixé à Fr. 48.-/habitant. De 2007 jusqu'à 2017, le montant de la contribution des communes a été maintenu à Fr. 48.- permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création. En 2018 et 2019, le Conseil administratif a fixé le montant de la contribution des communes à Fr. 46.50/habitant, souhaitant se recentrer sur la

mission première du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera. Quant au budget 2020, il a été établi en tenant compte de la baisse de la population 2018 et des charges strictement nécessaires (institutions bénéficiaires, agenda régional, forfait SAI et frais de contrôle des comptes), la contribution des communes équivalant à Fr. 47.10/habitant.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au Conseil administratif du Fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2020, le Conseil administratif procédera donc à la répartition des subventions pour 2021.

Outre l'agenda régional, les 19 institutions bénéficiaires en 2020 sont rappelées ci-dessous :

Association Concours Clara Haskil - Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey - Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux - Association Live in Vevey - Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival - Association des Musées de la Riviera vaudoise (AMRV) - Montreux Jazz Artists Foundation - Association Nouvel Espace Dancers (NED) - Fondation Montreux Choral Festival - Association Nox Orae - Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux- Riviera (TMR) - Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental - Association Semaine internationale de piano - Fondation de la Saison culturelle de Montreux - Association du Théâtre de Poche de la Grenette - Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey - Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Fondation Vevey ville d'images - Festival Images - Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)

BUDGET 2021

Le budget 2021 a été établi sur une « base 0 » qui correspond aux seules charges nécessaires, soit au maintien des subsides aux institutions bénéficiaires du FCR, à l'intégration d'une nouvelle institution (Association Vevey International Funny Film Festival) qui, conformément à la convention du FCR, a été acceptée par les dix municipalités de la Riviera, ainsi qu'aux charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée). Au vu de la baisse de la population résidente entre fin 2017 et fin 2018, le Conseil administratif a décidé d'établir le budget sur une base de population sans majoration projetée ; en l'occurrence, sur les chiffres au 31.12.2019. Ledit budget est donc au plus près de la réalité en l'état des connaissances du FCR.

Ainsi, le montant global des charges s'élève à Fr. 3'807'600.-, dont Fr. 3'757'000.- pour les 19 institutions bénéficiaires du FCR et l'Agenda Riviera, Fr. 15'000.- pour l'AVIFFF.

S'agissant des recettes, elles sont composées de la contribution de la Commission intercommunale de la taxe de séjour de Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional, d'une provision faite sur l'exercice 2020 pour l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que de la contribution des communes, dont le montant a été déterminé sur la base des charges (Fr. 3'807'600.-) moins la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour (Fr. 12'000.-) et la provision (Fr. 15'000.-). La contribution des communes s'élève par conséquent à Fr. 3'780'600.-, équivalant à Fr. 47.-/habitant.

Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds, visant prioritairement le soutien des institutions bénéficiaires du Fonds. Comme mentionné dans le cadre du budget 2018 du FCR, les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le Fr. 1.-/habitant qui résulte de la différence entre le budget 2021 à Fr. 47.- par habitant et les Fr. 48.-/habitant fixés jusqu'en 2017.

CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU le préavis n° 05/2020-2021 du 5 octobre 2020 sur le budget 2021 du Fonds culturel Riviera
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


F. Neyroud



La Secrétaire


L. Hondzo

Annexe : Budget 2021 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. Jean Luc Ducret

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2021

CHARGES

| | |
|---|-----------|
| Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR | 3'757'000 |
| Intégration de l'AVIFFF | 15'000 |
| Prestations d'administration et de gestion (SAI) | 35'000 |
| Contrôle des comptes (Fiduciaire SCF révision SA) | 600 |

TOTAL DES CHARGES

3'807'600

REVENUS

| | |
|--|--------|
| Contribution Commission intercom. de la Taxe de séjour à l'Agenda régional | 12'000 |
| Provision sur exercice 2020 pour intégration de l'AVIFFF | 15'000 |

| Contribution des communes | Population au 31.12.2019 | Population en % | Montant à porter au budget 2021 |
|--|-----------------------------|--------------------|------------------------------------|
| Blonay | 6'151 | 7.7% | 289'292 |
| Chardonne | 3'032 | 3.8% | 142'600 |
| Corseaux | 2'287 | 2.8% | 107'562 |
| Corsier | 3'363 | 4.2% | 158'168 |
| Jongny | 1'544 | 1.9% | 72'617 |
| Montreux | 26'065 | 32.4% | 1'225'883 |
| St-Légier-La Chiésaz | 5'243 | 6.5% | 246'587 |
| La Tour-de-Peilz | 11'906 | 14.8% | 559'960 |
| Vevey | 19'871 | 24.7% | 934'568 |
| Veytaux | 922 | 1.1% | 43'363 |
| Total contribution des communes (~ Fr. 47.00/hab.) | 80'384 | 100.0% | 3'780'600 |

TOTAL DES REVENUS

3'807'600

SOLDE PREVISIBLE AU 31.12.2021

0

Vevey - septembre 2020 / SAI-LMS